Modalités du challenge entreprises

ATTENTION : Nous n’utilisons plus de fichier EXCEL !

Règlement du challenge

* Le classement (consultable après la course sur le site officiel) du challenge entreprises se fera selon 3 catégories :
  + **Entreprises de 10 à 100 salariés, de 101 à 400 salariés, et celles de plus de 400 salariés**
* Les 3 entreprises gagnantes seront mises en avant sur le podium ; une large place médiatique leur sera accordée dans la presse et un emplacement leur sera offert dans la plaquette officielle de l’édition suivante tirée à 4000 exemplaires.

Conditions à remplir

* Un minimum de **10 participantes** est exigé pour le challenge (marche et course confondues)
* Certificat médical obligatoire pour chaque participante **à fournir au plus tard le 29 octobre 2023 (clôture des inscriptions challenges).**

Procédure d’inscription

1. **Nous retourner par courrier ou mail (lafemininedepau64@gmail.com) le questionnaire ci-joint.**
2. Vous avez choisi l’inscription directe via notre espace dédié : nous vous envoyons dans les 48h vos codes d’accès et la procédure. Une facture vous sera éditée à la clôture des inscriptions.
   * Remplissez le document
   * Scannez les certificats médicaux des participantes (pour la marche et la course)
   * Adressez le tout à : [**challenge.entreprise@lafemininedepau.fr**](mailto:challenge.entreprise@lafemininedepau.fr)
   * Date limite d’ouverture d’espace d’inscription : 22 octobre 2023
   * **(Attention : 30 octobre 2022 clôture des inscriptions challenges)**
   * Pour des raisons de sécurité et en cas d'urgence, nous avons besoin des **mails de chaque participante**. Un certificat médical type est disponible sur notre site internet [www.lafemininedepau.fr](http://www.lafemininedepau.fr/)

* Si vous n’utilisez pas le modèle type de certificat, veuillez faire noter par votre médecin la mention « **Marche ou Course à pied EN COMPETITION** », au risque de voir votre certificat médical refusé et votre inscription placée en attente.
* En fonction du contexte sanitaire, certaines obligations devront être mises en place, comme la vérification du Pass sanitaire de chaque inscrite. Les modalités seront précisées sur le site de la Féminine de Pau, dans la presse et lors du retrait des dossards.

INSCRIPTION SEULE

* Tarif unitaire inscription seule par participante : **13€**
* Paiement par virement : dès la clôture des inscriptions, l’organisation vous adresse une facture accompagnée d’un RIB, **à régler dans les 30 jours ouvrables.**
* Paiement par chèque : à l’ordre du CU PAU.
* **Inclus dans votre inscription :**
* Dossard + puce électronique pour le chronométrage
* Cadeau « La Féminine de Pau »
* Avantages partenaires contenus dans la poche
* Participation au tirage au sort des lots après l’épreuve

